

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DLH 71 9 rue de Courcelles 75008 - Remplacement menuiseries extérieures - autorisation administrative d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le bail consenti à l'Association Diocésaine de Paris sur les locaux sis 9 rue de Courcelles à Paris 8^{ème} le 31 octobre 1951 et son avenant en date du 6 mars 1989 ;

Vu le projet de délibération 2021 DLH 71 en date du 30 mars 2021 adoptant l'autorisation de consentir au dépôt par l'Association Diocésaine de Paris, de toute demande d'urbanisme nécessaire aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du 9 rue de Courcelles à Paris 8^{ème} ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 30 mars 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} commission ;

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt par l'Association Diocésaine de Paris de toute demande d'urbanisme nécessaire aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du 9 rue de Courcelles à Paris 8^{ème}.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO